

# Mémoire de l'Université de Montréal concernant le projet de loi 96

(Loi sur la langue officielle commune  
du Québec, le français)

5 octobre 2021

Jacques Henripin Julie Hlavacek-Larrondo Peter Jac  
ndergi Maurice L'Abbé Benoît Lacroix David Lafreniè  
amille Laurin Denis Lazure Gilles R. Lefebvre Sonia L  
e Frère Marie-Victorin Jean-Claude Marsan Brian M  
marquette Jacques-Yvan Morin Laurent Mottron Tho  
se Paquet-Sévigny Jacques Parizeau Philippe Poulla  
é Prévost Guy Rocher Hans Selye Livia Thür Rodrigu  
arie-Joëlle Zahar Louise Arbour Denys Arcand Carlo  
étan Barrette Michel Bastarache Yves Beauchemin  
tour Jean-Jacques Bertrand Mathieu Beck-Côté An  
ssa Luc Brisson Denis C  
rie Julie Demers Marie D  
essis Fatima El Faquir Br  
ier Louise Fréchette Jea  
eau Ian Goodfellow Lom  
in Michel Jean Michaëll  
Johnson Pierre-Marc Jo  
r Blanche Lamontagne-  
e Corinne Le Quéré And  
de Charles Mallory Guilla  
Claude Meunier Anne Mo

Université   
de Montréal  
et du monde.

# Table des matières

Sommaire exécutif.....	2
Introduction.....	4
I – L'Université de Montréal, vectrice de francisation et de valorisation de la langue française .....	5
II – Les universités francophones et le projet de loi 96.....	9
III – L'Université de Montréal et du monde.....	15
Conclusion.....	19

# Sommaire exécutif

Si l'Université de Montréal souscrit à l'objectif du projet de loi 96 de renforcer le statut du français en tant que langue publique du Québec, certains aspects de ce projet de loi paraissent reposer sur des prémisses contestables et pourraient engendrer des effets pervers quant à l'attractivité et à la capacité de rayonnement des établissements universitaires francophones du Québec. L'Université de Montréal qui, de tous ces établissements, a le plus grand rayonnement international, ceci au bénéfice de tout le Québec, en souffrira plus particulièrement.

L'économie générale des dispositions du projet de loi 96 intéressant les universités, en ce qu'elles établissent une *summa divisio* entre deux grandes catégories, les établissements anglophones d'un côté et les établissements francophones de l'autre, semble présumer une identité entre les établissements au sein de chaque catégorie. Or, tel n'est pas le cas. S'agissant des établissements francophones, ils n'ont pas nécessairement les mêmes visées ni ne font face aux mêmes enjeux. Leur diversité, qui fait la force de l'écosystème universitaire francophone du Québec, ne doit pas être occultée dans la mise en application de régimes juridiques généraux, autant en matière de promotion du français qu'en d'autres matières. En toute hypothèse, les établissements universitaires francophones du Québec, loin de contribuer au déclin du français en tant que langue publique, sont déjà des acteurs de premier plan dans la promotion et le rayonnement de la culture et de la pensée telles qu'elles se déploient en français au Québec et ailleurs. Ceci posé, l'Université de Montréal, dont 99.1 % des programmes sont offerts en français exclusivement, estime pour l'essentiel :

1. que le libellé de l'art. 88.0.13 doit être éclairci afin d'enlever tout doute quant à son objet, qui devrait viser à s'assurer que les programmes ou cours annoncés comme étant offerts en français le sont bel et bien dans les faits.
2. que les modifications proposées au chapitre VIII.1 CLF, visant à resserrer le contrôle gouvernemental des politiques linguistiques des universités francophones, soient éclaircies afin d'éviter qu'elles soient interprétées de manière à envoyer le message que la compétitivité internationale des universités québécoises francophones n'est pas une variable importante lorsqu'il s'agit du recrutement de professeurs-chercheurs, alors que tel ne serait pas le cas pour les établissements anglophones, ou que leur capacité à offrir des programmes multilingues soit moindre que celle des établissements anglophones, avec les conséquences que cela pourrait entraîner, à terme, sous l'angle de leur attractivité auprès de leurs clientèles étudiantes francophones traditionnelles.

3. que l'élargissement des pouvoirs ministériels d'examen et de correction des politiques linguistiques de toutes universités, francophones comme anglophones, est porteur d'une centralisation et d'un degré d'ingérence politique difficilement compatible avec l'autonomie universitaire garantie par la dimension institutionnelle de la liberté académique.

Au final, si légitime soit-il, l'objectif visé par le projet de loi 96 de renforcer le statut du français en tant que langue publique du Québec ne doit pas se retourner contre les universités québécoises francophones et miner leur capacité de s'illustrer et de rayonner à l'international, en commençant par celle qui y a le plus grand impact, en l'occurrence l'Université de Montréal. Le Québec francophone ne trouverait aucun intérêt à nuire à l'action de ses meilleures ambassadrices.

# Introduction

Université québécoise de langue française de calibre mondial, l'Université de Montréal fait rayonner partout dans le monde la culture du Québec et la pensée qui s'y construit. Forte d'une histoire qui l'a amenée à jouer un rôle crucial dans le développement de notre culture, elle a en fait été l'un des principaux creusets où se sont développés les aspirations et les rêves du Québec moderne.

Ancrée dans la métropole québécoise, elle a été un vecteur de francisation de nombreux citoyens non francophones. Rayonnant à l'échelle internationale, elle a promu sur la planète, en français et dans bien d'autres langues, la culture et la pensée qui se déploient au Québec, en plus d'y attirer des étudiants et professeurs qui se sont non seulement intégrés à notre société mais qui ont également puissamment contribué à son épanouissement.

Langue commune du Québec et grande langue internationale, le français est un aspect essentiel de l'identité de l'Université de Montréal. Pour elle comme pour les Québécois, cette langue offre un formidable tremplin pour s'épanouir et rayonner. Consciente de son leadership historique dans le développement de la culture et de la pensée telles qu'elles se donnent à voir au Québec, l'Université de Montréal estime nécessaire de formuler certaines observations relativement au projet de loi 96, intitulé *Loi sur la langue officielle commune du Québec, le français*. La première partie de ce mémoire brosse un bref tableau de l'action de l'Université de Montréal en tant que vectrice de francisation et de valorisation du français (I). La seconde partie se penche sur certains aspects du projet de loi 96 qui mériteraient d'être éclaircis et précisés, à défaut de quoi ils pourraient poser des obstacles non nécessaires à l'action et à l'attractivité des universités francophones du Québec, et de l'Université de Montréal en particulier (II). La troisième et dernière partie aborde quant à elle le contexte international dans lequel évoluent les grandes universités de recherche de calibre mondial comme l'Université de Montréal, ainsi que le rôle que cette dernière joue dans le rayonnement de la culture québécoise dans l'arène mondiale.

L'Université de Montréal a, depuis sa fondation en 1878, accompagné le Québec francophone; elle a aidé la société québécoise à relever des défis parfois considérables; elle a contribué à propulser le Québec sur la scène internationale. Tout cela, elle le fait encore, au quotidien. Non seulement appuie-t-elle le projet du gouvernement de consolider la présence et l'épanouissement du français en tant que langue commune à l'échelle du Québec, mais elle soutient le Québec dans sa volonté d'exercer un leadership plus affirmé au sein de la Francophonie canadienne. Croyant fermement que le Québec a vocation à inspirer le monde pour peu qu'il évite les replis, elle entend par ailleurs continuer à former sa population étudiante afin qu'elle puisse conjuguer, au présent et au futur, son ancrage primordial franco-québécois et ses aspirations universelles.

# I - L'Université de Montréal, vectrice de francisation et de valorisation de la langue française

L'Université de Montréal a toujours affirmé son caractère résolument francophone et son ouverture sur le monde. Elle exerce depuis longtemps un leadership fort en matière de diffusion et de production des connaissances en français, faisant d'elle une actrice sociale de premier plan pour la promotion de la langue française au Québec, au Canada et dans le monde. Ce leadership s'est notamment révélé par son engagement historique à l'égard de la valorisation du français ainsi que par le rôle qu'elle joue depuis longtemps dans la francisation autant de Québécois anglophones que de nouveaux arrivants.

Si l'attachement de l'Université de Montréal à la langue de Molière remonte à sa fondation, il s'est accru au cours des années 60, alors que, à la faveur de la dynamique de sécularisation alors mise en branle, le français s'érigait en élément central de la référence identitaire québécoise. « C'est le fait d'être une des plus grandes universités d'expression française au monde qui caractérise l'Université de Montréal et non son caractère religieux », déclarait Roger Gaudry en 1965, peu de temps avant de devenir le premier recteur laïque de notre université.

C'est d'ailleurs à cette époque que l'Université de Montréal fonde l'[Agence universitaire de la Francophonie](#) (AUF), qui regroupe aujourd'hui 1007 universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française dans 119 pays, et dont le mandat vise au développement d'une « francophonie universitaire engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés. »<sup>1</sup> Son siège social se trouve d'ailleurs toujours sur le campus de la montagne.

Dans la foulée des transformations qui se donnent alors à voir dans la société québécoise, la mission initiale de défense de la langue française que s'était donnée l'Université de Montréal s'est ainsi transformée en un désir de faire rayonner de manière plus générale le fait français, notamment en devenant une porte d'accueil pour les nombreux immigrants en offrant des services de francisation.

À ce chapitre, l'Université de Montréal devient vers la fin des années 90 le premier partenaire du gouvernement du Québec en matière de francisation des nouveaux arrivants. L'expertise de sa Faculté des sciences de l'éducation a d'ailleurs été sollicitée à maintes reprises et un [projet](#) est en cours pour la conception de référentiels et d'outils d'évaluation des compétences en français pour le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de

---

<sup>1</sup> Agence universitaire de la Francophonie, *Qui nous sommes*, en ligne : <https://www.auf.org/a-propos/qui-nous-sommes/>

l'Intégration (MIFI). Encore aujourd'hui, grâce à ce solide partenariat avec le ministère, quelque 600 personnes bénéficient annuellement d'une formation leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques en français et les compétences interculturelles qui favorisent leur intégration sociale et professionnelle au Québec. Ce type d'initiative fait écho à des projets plus anciens visant à contribuer à l'accroissement de la qualité du français. Ainsi, au début des années 1970, le Secrétaire général de l'époque, Me Jacques Girard, créait à l'Université de Montréal le Bureau de la grammairienne. C'est Mme Madeleine Sauvé qui a occupé ce poste pendant trois décennies, produisant pour l'ensemble de l'université des « Fiches grammaticales et terminologiques » qui non seulement ont été fort utiles pour l'ensemble des personnels, mais qui ont connu une large diffusion au Québec.

Le tournant des années 2000 marque l'adoption de la [Politique linguistique](#) de l'Université de Montréal, qui devient la première université québécoise à se doter d'un tel outil visant à baliser les orientations de l'établissement quant aux questions linguistiques. L'Université priorise alors la qualité du français de ses futurs diplômés, l'importance de communiquer dans une langue claire et le recrutement à l'étranger. En 2012, l'Université de Montréal unit ses forces avec l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Genève pour constituer un groupe collaboratif, le G3, ayant l'ambition de contribuer au dynamisme et au rayonnement de la francophonie.

C'est en outre en 2014 qu'est créé le Bureau de valorisation de la langue française (BVLFF) et de la Francophonie afin de mieux promouvoir et coordonner les actions universitaires en lien avec la langue française et les relations avec la francophonie. Le but était également de renforcer et de faire davantage valoir auprès de la communauté universitaire les dimensions stratégiques et concrètes du français.

Au cours des cinq dernières années, le BVLFF a développé et obtenu un financement pour sept programmes en appui à la francisation de membres de la communauté universitaire ainsi que de Montréalais dans les quartiers avoisinant l'Université. Dans le cadre du programme « Jumelage linguistique petits commerçants étudiants », en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, des étudiants de l'Université de Montréal se rendent dans les commerces de quartier autour des campus pour améliorer les compétences en français des petits commerçants et de leurs employés au sein de leurs entreprises. Le programme « Mon rendez-vous en français avec Montréal », financé par la Ville de Montréal, a permis d'organiser une série d'activités socioculturelles en petits groupes, adaptées à l'âge, aux intérêts et au niveau de compétence en français des participantes et participants.

Plus récemment, en 2017, l'Université de Montréal a mis sur pied, en partenariat avec l'AUF, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le gouvernement du Québec, l'[Observatoire de la Francophonie économique](#) (OFE) dans une volonté de contribuer à l'essor économique de l'espace francophone, avec un intérêt particulier pour les États en développement, notamment en Afrique. Centre international d'études, de recherches et d'activités de liaison et de transfert sur la francophonie économique, l'OFE vise à nourrir les processus décisionnels des acteurs de la francophonie, qu'il s'agisse des gouvernements, des entreprises ou d'autres organisations publiques ou privées, à l'aide d'analyses

économiques fondées sur des données fiables. Le rayonnement culturel, scientifique et économique du français se trouve ainsi au cœur des actions de l'Université de Montréal.

Cet engagement historique de l'Université de Montréal à l'égard de la valorisation de la langue française s'est aussi matérialisé dès sa fondation à travers son travail de francisation autant de Québécois anglophones que de nouveaux arrivants d'autres pays. À titre d'exemple, dans un ouvrage récent consacré aux relations entre la Faculté de droit de l'Université de Montréal et la communauté juive<sup>2</sup>, les auteurs résument les parcours d'une cinquantaine d'éminents juristes montréalais de confession juive, pour la plupart anglophones, qui ont appris ou perfectionné le français tout en faisant leurs études de droit à l'Université de Montréal. Parmi ces diplômés, nous en retrouvons plusieurs qui, entre 1895 et aujourd'hui, ont mené des carrières brillantes comme avocats, comme juges, comme élus, ou encore comme fonctionnaires ou entrepreneurs. Voyons brièvement les carrières de trois d'entre eux, qui ont fait rayonner la langue française au Québec et le Québec à l'échelle canadienne grâce à leurs études à l'Université de Montréal : les regrettés Abraham Moses Klein (1909– 1972) et Alan B. Gold (1917–2005), ainsi que Me Morris Rosenberg, encore très actif aujourd'hui.

À la suite de son admission au Barreau après ses études de droit à l'Université de Montréal, Me Abraham Moses Klein (LL.L., 1933) combine de nombreux engagements sociaux et son travail en pratique privée. Alors que, à l'époque, la pratique du droit à Montréal se caractérisait à bien des égards par une segmentation linguistico-religieuse, avec des « bureaux francophones » et des « bureaux anglophones », des « bureaux juifs » et des « bureaux non juifs », Me Klein a créé l'un des premiers cabinets où évoluaient, ensemble, anglophones et francophones, chrétiens et juifs. Parallèlement à sa pratique juridique, Me Klein a aussi été l'un des plus importants poètes anglophones de sa génération, ayant remporté plusieurs prix importants. Comme l'Université de Montréal, Me Klein cherchait à arrimer les mondes.

Pour sa part, l'honorable Alan B. Gold (LL.L., 1941) a entrepris des études de droit pour venir en aide à ses concitoyens frappés par la crise économique attribuable au krach de 1929. Il choisit de s'inscrire à l'Université de Montréal en 1938, afin de maîtriser le français tout en faisant des études de droit. Œuvrant en relations de travail, Me Gold fut nommé vice-président de la Commission des relations de travail du Québec en 1961. De 1965 à 1970, il exerça les fonctions de juge en chef adjoint de la Cour provinciale du Québec, avant d'être nommé juge en chef en 1970. En 1983, il est nommé juge en chef de la Cour supérieure du Québec, fonction qu'il exerça jusqu'en 1992. Le juge Gold a été désigné médiateur lors de plusieurs conflits d'importance pour notre société dans les domaines publics, parapublics et privés, en plus d'agir, à la demande du premier ministre Brian Mulroney, comme négociateur durant la crise d'Oka de 1990.

Enfin, après avoir fait des études de premier cycle à l'Université McGill, Morris Rosenberg (LL.B., 1976) s'est inscrit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1973 pour y étudier le droit et apprendre le français. Il obtient ensuite une maîtrise en droit à l'Université Harvard.

---

<sup>2</sup> Jean Héту et Emmanuelle Amar (dir.), *La Faculté de droit de l'Université de Montréal et la communauté juive*, Montréal, Éditions Thémis, 2018.



En 1979, Me Rosenberg est engagé par le ministre de la Justice du Canada, la première étape d'une carrière le menant aux plus hauts échelons de la fonction publique fédérale. De 1998 à 2013, Me Rosenberg a occupé trois postes de sous-ministre, dans l'ordre : sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada, sous-ministre de la Santé et, enfin, sous-ministre des Affaires étrangères. De 2014 à 2018, Morris Rosenberg a été président et chef de la direction de la Fondation Pierre Elliott Trudeau. Il siège aujourd'hui au Conseil de l'Université de Montréal.

La Faculté de droit est loin d'avoir été la seule à accueillir des non-francophones pendant son histoire. La Faculté de médecine, pour ne nommer que celle-là, compte aussi de nombreux diplômés non francophones qui y ont été francisés et dont l'influence sur la société québécoise a été majeure. L'un de ses plus célèbres diplômés est le docteur Henry Morgentaler. Survivant des camps de concentration nazis, celui-ci obtient en 1953 son diplôme en médecine de l'Université de Montréal, où il perfectionnera son français. Une fois en pratique, il se dévouera pour la communauté, notamment pour faire reconnaître les droits reproductifs des femmes québécoises et canadiennes.

Ancienne, cette histoire d'accueil et de francisation se poursuit encore aujourd'hui. Voyons quelques exemples de diplômés récents ou de professeurs actuels qui se sont francisés à l'Université de Montréal et qui, eux aussi, font rayonner le français et le Québec chez nous et ailleurs.

Ainsi, Allemande d'origine, Annette Leibing a rejoint la Faculté des sciences infirmières (FSI) comme professeure après un post-doctorat à McGill. Son niveau de français était alors faible, selon sa propre évaluation. Elle a perfectionné son niveau à l'École des langues de l'Université de Montréal et elle effectue aujourd'hui l'ensemble de ses activités d'enseignement à la FSI en français.

Pour leur part, Daniella Tejada Cortes et Andres Felipe Romero Guzmán, tous deux d'origine colombienne, se sont rencontrés lors de leur parcours à la Faculté de musique de l'Université de Montréal, dont ils sont de récents diplômés. Ils s'installeront, dès janvier 2022, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, où ils travailleront, en français, pour le programme d'instruction musicale *El sistema* implanté là-bas.

Enfin, la thèse soutenue à la Faculté des sciences de l'éducation de Dan Than Duong Thi, d'origine vietnamienne, portait sur l'évaluation diagnostique des compétences langagières. Parallèlement à son projet de thèse, Mme Thi a travaillé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en tant que consultante à la direction de l'évaluation des apprentissages. Au ministère, elle a accompagné des experts dans l'élaboration des tests de français et de l'anglais langue seconde. Elle est récemment devenue professeure à l'UQÀM, où elle enseigne en français.

Ce ne sont là que quelques histoires parmi tant d'autres. Depuis 1878, l'Université de Montréal est fière d'être une passerelle entre le Québec et le monde. Elle entend continuer à jouer activement ce rôle.

## II –

# Les universités francophones et le projet de loi 96

L'Université de Montréal appuie la volonté du gouvernement de mieux protéger le français dans un contexte où, en raison de la situation géopolitique particulière du Québec, il doit faire face à la concurrence de l'anglais, langue majoritaire au Canada, en Amérique du Nord et *lingua franca* à l'échelle mondiale.

Consciente de ce défi, l'Université de Montréal contribue déjà vigoureusement à la protection, à la promotion et à l'épanouissement non seulement du français en tant que langue véhiculaire mais également des cultures d'expression française, au Québec et ailleurs. Elle n'en souhaite pas moins faire quelques observations à propos de certaines modifications à la *Charte de la langue française* (CLF) mises de l'avant dans le projet de loi 96. Telles que formulées, ces modifications pourraient engendrer des effets pervers à deux égards : d'une part, sous l'angle de la promotion du français; d'autre part, sous celui de l'attractivité des établissements universitaires francophones pour leur principale clientèle, en l'occurrence les francophones.

Premièrement, le projet de loi 96 propose d'ajouter à la CLF un art. 88.0.1 qui établirait une *summa divisio* entre établissements universitaires anglophones et francophones. Une telle distinction correspond, il est vrai, à une certaine réalité sociologique. En revanche, dans la mesure où elle fonde deux régimes juridiques distincts, selon le type d'établissement en cause, il faut se prémunir contre la tentation d'appliquer à ces deux catégories une approche de « prêt-à-porter » pour chacune d'elles, en faisant abstraction des variables contextuelles les distinguant *au sein même de leur catégorie*. Toutes les universités francophones n'évoluent dans le même environnement et n'ont pas toutes les mêmes visées, pas plus que toutes les universités anglophones ont le même impact sur la francisation – ou la non-francisation – de leurs étudiants.

Les universités de langue française du Québec forment donc un groupe très diversifié et largement complémentaire. Leur succès, en français, constitue d'ailleurs l'une des grandes réussites du Québec moderne. Et il faut être clair : dans une très large mesure, elles contribuent déjà fortement à l'atteinte des objectifs de protection et de promotion du français au Québec que vise le gouvernement avec le projet de loi 96. En raison de son enracinement dans la région métropolitaine de Montréal ainsi que de son historique d'intégration et de francisation des non-francophones de cette région, notamment par le truchement des programmes professionnels qu'elle offre, l'Université de Montréal fait partie de la solution au problème du déclin du français en tant que langue publique sur l'île de Montréal. Pour le dire autrement et pour reprendre un exemple souvent évoqué dans les médias depuis quelque temps, ni l'Université de Montréal, ni du reste aucune autre université francophone, ne sont responsables du fait qu'un nombre croissant de clients se disent accueillis dans des commerces de l'île de Montréal par un « English please » ou, pis, par un « English » aussi court que péremptoire... Le problème est ailleurs.

Deuxièmement, le projet de loi 96 entend ajouter à la CLF l'art. 88.0.13 qui poserait, si adopté, que : « [u]n établissement d'enseignement universitaire francophone doit veiller à ce que l'enseignement offert en français ne soit pas donné dans une autre langue. » Si cette disposition était interprétée comme signifiant que les programmes ou cours annoncés comme étant offerts en français le sont bel et bien, elle ne poserait pas problème. Certes, il peut arriver que des dissonances se donnent exceptionnellement à voir entre un cours annoncé en français et la langue dans laquelle le cours est effectivement donné dans des établissements francophones. L'Université de Montréal ne fait pas exception et reconnaît qu'il s'agit là de situations inacceptables et à laquelle elle remédie, le cas échéant. La nécessité de prendre des mesures proactives afin d'agir de manière exemplaire et d'éviter ce genre de situation ne doit toutefois pas détourner l'attention par rapport au fait que sur environ 10000 cours offerts en français annuellement à l'Université de Montréal, ces situations ne représentent que des aberrations statistiques. Elles ne sont en aucun cas, redisons-le, le signe d'une « anglicisation rampante » de l'établissement, et il est très plausible que ce soit également le cas dans d'autres établissements universitaires francophones du Québec.

Quoiqu'il en soit, il paraît important que l'interprétation à donner à ce futur article 88.0.13 soit bel et bien celle voulant que tout cours annoncé comme étant donné en français soit offert, dans les faits, dans cette langue. Une autre interprétation pourrait en effet être faite de l'art. 88.0.13, selon laquelle cette disposition interdirait toute duplication, en une langue autre que le français, de programmes d'abord offerts en cette langue. À cet égard, si les établissements universitaires francophones doivent évidemment privilégier l'offre de programmes en français – ce qu'ils font dans une très large mesure –, il ne faudrait pas exclure la possibilité qu'ils puissent aussi proposer à l'occasion des « doublons » de programmes initialement offerts en français dans d'autres langues, principalement à des étudiants internationaux. Les étudiants internationaux qui fréquenteraient de tels programmes au sein d'établissements francophones y seraient tout de même socialisés au français et à la culture québécoise francophone. Il convient de noter ici que l'Université de Montréal reçoit chaque année près de 6000 étudiants internationaux, dont 71 % proviennent de pays dont le français est une langue officielle<sup>3</sup>. Parmi ces 6000 étudiants internationaux, tous ne sont donc pas francophones. Mais tous sont socialisés au français et à la culture québécoise du seul fait d'être à l'Université de Montréal, au point où certains décident de s'établir au Québec où ils évoluent *en français*. Ce n'est évidemment pas le cas dans des établissements anglophones. Dans cette perspective, il importe de ne pas indûment réduire la marge de manœuvre dont disposent les établissements francophones lorsqu'il s'agit d'attirer des étudiants internationaux, francophones et non-francophones.

Le même genre de question se pose à l'égard de programmes comportant une composante linguistique autre que le français. Par exemple, un établissement francophone qui souhaiterait

---

<sup>3</sup> Bureau de valorisation de la langue française, *L'Université de Montréal, la référence francophone dans le monde universitaire*. Plan stratégique en matière de francisation, 2019-2022, en ligne : [https://français.umontreal.ca/fileadmin/francophonie/documents/Plan\\_de\\_francisation/UdeM\\_Francisation2020\\_F\\_int\\_FF.pdf](https://français.umontreal.ca/fileadmin/francophonie/documents/Plan_de_francisation/UdeM_Francisation2020_F_int_FF.pdf)

créer un programme d'études multilingue disposerait-il de la même latitude qu'un établissement anglophone pour ce faire? La question se pose, et elle se pose d'autant plus qu'un rapport de 2021 du Conseil supérieur de la langue française fait le constat clair que si les établissements francophones offrent, ici et là, quelques programmes en tout ou en partie dans des langues autres que le français, l'offre de tels programmes demeure exceptionnelle. L'Université de Montréal se donne d'ailleurs à voir comme modèle à cet égard, avec 99.1 % de tous ses programmes offerts en français<sup>4</sup>.

Chose certaine, il convient d'éviter que les étudiants des établissements francophones se voient a priori privés de la possibilité que s'ajoute, dans le cadre de leurs programmes d'études en français, une composante linguistique autre que le français. En fait, on ne souhaiterait pas que leur soit involontairement transmis le message que les ambitions internationales et l'ouverture au monde sont, au final, l'affaire des universités anglophones. Cela réduirait encore leur attractivité auprès de leurs bassins traditionnels d'étudiants, lesquels, il faut le dire, ne sont pas indifférents à l'apprentissage d'autres langues, lesquelles ne se résument pas à l'anglais. Il serait regrettable qu'une telle perception soit induite et qu'en conséquence, une politique a priori bien intentionnée ne favorise encore davantage l'exode des étudiants francophones vers les établissements anglophones. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite, sachant précisément que, dans les faits, les établissements universitaires francophones, et notamment l'Université de Montréal, ne se sont jamais détournés de leur ancrage francophone?

L'influence d'une nation passe par la capacité de ses citoyens à nouer des liens bien au-delà des frontières de cette nation. Mais elle passe aussi par sa capacité à accueillir des étudiants internationaux, de tous horizons et de toutes langues. Pour se convaincre de l'utilité de cette vision stratégique, on n'a qu'à voir l'ampleur des réseaux qu'ont créés au fil du temps des nations comme la France, l'Angleterre ou les États-Unis en accueillant des multitudes d'étudiants internationaux, réseaux qui peuvent ensuite être mobilisés au soutien de la nation où ils ont étudié. Ainsi, le rayonnement du Québec, de ses entrepreneurs, de ses créateurs, non seulement dans la francophonie globale mais dans d'autres aires linguistiques et culturelles, est aussi fonction des réseaux internationaux que les établissements universitaires francophones ont tissés et continuent de tisser et dont leurs diplômés constituent des acteurs de premiers plans.

Troisièmement, le projet de loi 96 vise à modifier le régime des politiques linguistiques universitaires prévu au chapitre VIII.1 de la CLF. L'Université de Montréal, il faut le rappeler, s'est dotée dès 2001 d'une *Politique linguistique* qui vise à protéger et promouvoir la langue française dans le respect des autres langues<sup>5</sup>. Pour ce faire, la Politique traite de la langue de l'administration, des communications et de l'enseignement, de la qualité du français et de

---

<sup>4</sup> Conseil supérieur de la langue française, *La formation en anglais dans les établissements universitaires francophones du Québec*, juillet 2021, en ligne : <https://cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf349/f349.pdf>

<sup>5</sup> Université de Montréal, *Politique linguistique de l'Université de Montréal*, en ligne : [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_34-politique-linguistique.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_34-politique-linguistique.pdf)

l'apprentissage d'autres langues par les étudiants et étudiantes ainsi que des communications scientifiques et du transfert des connaissances du corps professoral et de recherche. Cette politique fut adoptée après consultation de toutes les composantes de la communauté universitaire. Alors que c'est le Secrétariat général de l'Université de Montréal qui est responsable de son application, c'est le Comité permanent de la politique linguistique qui assure le suivi de sa mise en application et des plans d'action en découlant. C'est enfin le Bureau de valorisation de la langue française qui coordonne les actions de l'université en matière de francisation et de promotion du français.

Les modifications envisagées au régime des politiques linguistiques universitaires dans le PL 96 appellent quelques observations.

D'une part, la modification de l'art. 88.2, al. 3<sup>o</sup> CLF, annoncée dans l'art. 61 du PL 96, reprend le texte préexistant de la Charte qui pose que la politique linguistique doit traiter de la qualité du français et de la maîtrise de celui-ci par « b) le personnel enseignant, particulièrement lors du recrutement, » mais en le mettant davantage en exergue en modifiant le mode d'énumération des catégories visées. L'Université de Montréal, en tant qu'université de langue française, souscrit bien sûr à cet objectif. En revanche, en tant qu'université de recherche de calibre mondial, elle souhaite continuer de pouvoir recruter les meilleurs talents pour son corps professoral. Force est toutefois de constater que le bassin de talents potentiels ne saurait se limiter aux seuls francophones; les grandes universités de recherche sont à cet égard en concurrence les unes avec les autres et puisent toutes dans les mêmes bassins de recrutement. Il arrive donc que des professeurs non francophones soient recrutés, lesquels doivent en arriver à maîtriser le français dans un délai raisonnable. Pour les aider à y parvenir, l'Université de Montréal a créé un programme spécifique de francisation des professeurs, dont les résultats sont éminemment positifs. Il existe ainsi à l'Université de Montréal de nombreuses belles histoires de professeurs a priori non francophones qui ont appris le français, qui enseignent dans cette langue et qui se sont pleinement intégrés à la société québécoise. Ainsi, de jeunes collègues sont récemment arrivés de l'Espagne, de l'Italie, de l'Iran, de l'Irak, du Liban, du Mexique, des Pays-Bas, de la Roumanie et de la Serbie – ainsi que de New York et de l'Ontario –, et ils ont déjà fait la démonstration de leur intégration en peu de temps. Cette intégration est passée par leur francisation.

Dans cette optique, l'interprétation donnée à la nouvelle mouture de l'art. 88.2, al. 3<sup>o</sup> CLF ne devrait pas rendre impossibles de tels recrutements par les établissements universitaires francophones, notamment par une université de recherche de calibre mondial comme l'Université de Montréal. Si, au contraire, une interprétation trop stricte de cette disposition devait prévaloir, particulièrement à la faveur de l'accroissement des pouvoirs gouvernementaux d'examen et de contrôle des politiques linguistiques universitaires envisagé par les nouveaux articles 88.4, 88.6, 88.7 et 88.8 CLF, cela enverrait le dangereux message que la compétitivité internationale des universités québécoises francophones peut être aisément sacrifiée lorsqu'il s'agit du recrutement de professeurs-chercheurs, alors que tel ne serait pas pour les établissements anglophones. Confiante qu'il ne s'agit pas là du message que souhaite envoyer le gouvernement du Québec, l'Université de Montréal

souhaiterait néanmoins que cette question soit éclaircie et que le libellé des modifications envisagées à la CLF enlève tout doute à cet égard.

D'autre part, l'Université de Montréal est préoccupée par les nouveaux pouvoirs que le projet de loi 96 entend conférer au gouvernement lorsqu'il est question d'examiner les politiques linguistiques des universités. L'art. 62 de ce projet de loi vise ainsi à modifier le régime d'examen de ces politiques, ajoutant à une obligation déjà imposée aux universités de transmettre leur politique ou toute modification de celle-ci, un pouvoir d'examen et de correction échéant au ministre de la Langue française (futur art. 88.4 *in fine* CLF). En outre, la volonté, affirmée dans l'art. 61 du projet de loi 96, de remplacer le deuxième alinéa de l'art. 88.2 CLF pour accroître le fardeau de justification imposé aux universités francophones souhaitant intégrer dans leurs cursus des composantes linguistiques autres que le français, accroîtrait encore davantage les pouvoirs de micro-gestion pouvant être exercés par le ministre de la Langue française à l'égard des établissements universitaires francophones<sup>6</sup>.

Ces pouvoirs sont problématiques à plus d'un titre. En premier lieu, ils sont concrètement susceptibles d'ajouter aux obligations déjà très lourdes des universités en matière de reddition de comptes, ce qui n'est pas rien. Surtout, en second lieu, ils trahissent une volonté de centralisation, voire un manque de confiance du gouvernement à l'égard des établissements universitaires en matière de protection et de promotion du français. La centralisation dont seraient porteurs ces nouveaux pouvoirs conférés au ministre de la Langue française rappelle à certains égards celle survenue dans le réseau de la santé, où, fonctionnellement, ce n'est plus au conseil d'administration de l'hôpital que le président-directeur-général rend directement des comptes, mais bien au ministre de la Santé et des services sociaux, lequel transmet ses priorités stratégiques pour l'hôpital. En fait, l'ingérence gouvernementale dans les affaires universitaires que légitimerait l'art. 88.4 *in fine* CLF, s'il était adopté, battrait en brèche l'autonomie des universités s'agissant d'élaborer et d'appliquer leur politique linguistique en fonction de leurs contextes respectifs. Or, ces contextes ne sont pas seulement ceux de chaque université envisagée dans sa globalité; il peut s'agir des contextes particuliers dans telle ou telle discipline. Par exemple, dans certains champs du savoir, les manuels ou la littérature les plus pertinents sont parfois en anglais. Et si les établissements francophones encouragent très fortement le recours de principe à du matériel pédagogique en français, il arrive que la qualité des cours eux-mêmes exige le recours à du matériel en d'autres langues, notamment en anglais. Les pouvoirs d'examen et d'ordonnance de correctifs conférés au ministre de la Langue française pourraient-ils lui permettre de remettre en question des choix pédagogiques et scientifiques légitimes? Quel serait le degré acceptable de granularité de ses interventions à l'égard des politiques linguistiques des établissements francophones? En fait, il est quelque peu ironique de constater qu'alors que l'on parle beaucoup de l'importance de protéger la liberté académique, au point d'avoir récemment créé une Commission scientifique et technique indépendante sur cette question, on semble

---

<sup>6</sup> Ce deuxième alinéa se lirait ainsi si le projet de loi 96 était adopté tel quel : « La politique précise les conditions et les circonstances dans lesquelles une langue autre que le français peut être employée en conformité avec la présente loi, tout en maintenant un souci d'exemplarité et en poursuivant l'objectif de ne pas permettre l'usage systématique d'une autre langue que le français au sein de l'établissement. ».

vouloir remettre en question, par le truchement d'une disposition comme l'art. 88.4 *in fine* CLF, l'une des composantes essentielles de la liberté académique, en l'occurrence l'autonomie institutionnelle des universités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques et orientations.

Une dernière observation générale sur le projet de loi 96 s'impose. Tel que mentionné, il est tout à fait louable de vouloir s'assurer que le français dispose des ressorts nécessaires afin qu'il soit concrètement tenu pour la langue commune et publique du Québec. En revanche, il faut tout de même noter que la maîtrise du français en tant que langue véhiculaire n'est pas, en soi, immédiatement et inextricablement porteuse d'une identification à la société québécoise francophone et à sa culture. Resserrer les contrôles de l'usage du français dans les organismes publics, dans les entreprises, dans le système d'éducation peut possiblement favoriser, à terme, l'accroissement de la présence du français dans la sphère publique, mais cela ne garantit en rien une plus grande identification ou adhésion à la culture francophone, surtout lorsque l'apprentissage et la pratique du français sont malheureusement et systématiquement perçus ou vécus par certains sous le mode de l'obligation plus ou moins consentie.

Présente depuis longtemps dans plusieurs lois linguistiques, cette césure entre langue et culture continue d'être préoccupante car elle mine le rôle fédérateur que peut jouer le français au Québec. Pourtant, en plus d'être la langue officielle et commune de la nation québécoise, le français est aussi une grande langue globale. Le maîtriser ne fait pas qu'ouvrir une fenêtre sur la culture québécoise francophone, cela donne aussi accès aux multiples cultures d'expression française à l'échelle planétaire, qu'elles soient française, belge, suisse, marocaine, ivoirienne, libanaise, acadienne, caribéenne, etc. À cet égard, le gouvernement du Québec aurait tout intérêt à ajouter à l'arsenal de ses politiques publiques en matière de français la promotion et la valorisation de cette langue en tant que tremplin vers un monde riche de multiples cultures, la québécoise d'abord bien sûr, mais aussi celles des autres pays francophones. Le français et la francophonie ne sont pas des musées de cire; ce sont des univers foisonnants qu'il faut connaître et apprivoiser si on souhaite les aimer. Les établissements universitaires francophones du Québec, en commençant par l'Université de Montréal, adoptent depuis longtemps cette approche inclusive et universaliste et leur action en ce sens en fait des ambassadeurs de premier plan pour le Québec et sa culture.

### III –

## L'Université de Montréal et du monde

L'Université de Montréal fait partie d'une catégorie d'établissements universitaires que l'on qualifie de « grandes universités de recherche »<sup>7</sup>. De tels établissements sont, bien sûr, en interaction constante avec leur écosystème local, notamment avec les autorités publiques qui les soutiennent, mais ils sont aussi imbriqués dans des réseaux scientifiques plus larges qui nourrissent l'économie mondialisée du savoir. Ces « grandes universités de recherche » sont ainsi dites « de calibre mondial »; ce sont celles-là qui, bon an mal an, se retrouvent dans les 200–300 premières (sur plusieurs milliers) des classements universitaires internationaux, classements qui sont très largement dominés par des universités de langue anglaise. Ces universités ont un rôle spécifique à jouer pour leur communauté nationale. Ainsi que le soulignent Robert Lacroix et Louis Maheu:

Des recherches ont établi que les pays qui se situent à la frontière de l'innovation scientifique et technologique ont tendance à recourir à une main-d'œuvre hautement qualifiée apte à la création et à l'innovation, à la production de connaissances nouvelles, et possédant des formations avancées des cycles supérieurs, notamment de niveau doctoral. Au contraire, les pays qui s'éloignent de cette frontière de l'innovation scientifique et technologique ont tendance à faire surtout appel à une main-d'œuvre de formation universitaire moins avancée, d'abord apte à des opérations de transfert de savoirs spécialisés. C'est dire que dans un système national, les universités de recherche, voire les universités de calibre mondial, ont un rôle spécifique crucial à jouer.<sup>8</sup>

L'influence qu'exercent les grandes universités de recherche dans les réseaux internationaux contribue à affirmer le leadership intellectuel, culturel, politique et économique des nations innovantes où elles sont ancrées. Elles servent souvent de têtes de pont aux entrepreneurs, aux inventeurs ou aux artistes de leur nation.

Cette insertion dans des réseaux internationaux crée entre ces grandes universités de recherche des relations de collaboration, d'émulation, mais également de compétition. Toutes veulent attirer les meilleurs professeurs, avec leurs propres réseaux, et les meilleurs étudiants, qui deviendront par la suite non seulement leurs ambassadeurs mais aussi ceux des nations où elles sont implantées.

Pour une université qui n'est pas de langue anglaise – *lingua franca* de la plupart des réseaux scientifiques internationaux, notamment dans les sciences de la nature et de la santé –, des

---

<sup>7</sup> Robert Lacroix et Louis Maheu, *Les grandes universités de recherche. Institutions autonomes dans un environnement concurrentiel*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2015.

<sup>8</sup> Id., 22.



défis particuliers se posent. Comment affirmer et revendiquer son ancrage primordial dans une aire linguistique non anglophone *et* jouer un rôle de leadership dans la production et la diffusion des savoirs dans une conversation scientifique mondialisée?

Ce défi, l'Université de Montréal le relève au quotidien, depuis longtemps, et elle le fait en employant le français comme tremplin vers les aires linguistiques et culturelles les plus diverses, y faisant du coup rayonner la culture et la science québécoises. L'Université de Montréal a d'ailleurs été au cœur de la création de la seule société savante pluridisciplinaire au Canada – l'Association francophone pour le savoir (Acfas) – fondée en 1923 à Montréal par un petit groupe de chercheurs, dont Léo Pariseau et le frère Marie-Victorin. L'Acfas regroupe aujourd'hui plusieurs milliers de membres à travers la francophonie, et fait rayonner la recherche en français faite au Québec et à l'étranger. Comme on l'a mentionné dans la partie I de ce mémoire, l'Université de Montréal est également fondatrice de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et, plus récemment, de l'Observatoire de la Francophonie économique (OFE). Le français est une grande langue mondiale, et les Québécois sont chanceux de pouvoir puiser à ce formidable bassin culturel, notamment à travers l'action de grandes institutions comme l'Université de Montréal.

Il ne faut toutefois pas se leurrer : comme l'observaient récemment Frédéric Mérand et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, il est impossible « de faire des recherches, de former les étudiants ou de rayonner en français seulement. (...) Dans les congrès scientifiques et à travers nos propres publications, nous intervenons volontiers dans la langue qui sera comprise par le plus grand nombre. »<sup>9</sup> Malgré cette tendance lourde, l'Université de Montréal est au cœur des initiatives de diffusion des connaissances en français. L'Université héberge la plateforme de revues savantes *Érudit*, qui diffuse plus de 200 périodiques savants en français, principalement dans les domaines des sciences sociales et humaines. À ce jour, la plateforme contient plus de 221 000 documents scientifiques et culturels publiés par des chercheurs québécois et étrangers, dont 85% (plus de 187 000) sont en français. Ces documents bénéficient d'un rayonnement et d'une visibilité exceptionnels : ils sont téléchargés annuellement plus de 25 millions de fois, et la majorité de ces téléchargements proviennent de l'étranger.

En plus de cette diffusion écrite, l'Université de Montréal est également un vivier où des conférences sont données très majoritairement en français, en anglais inévitablement, mais aussi en espagnol, en portugais, etc. Ainsi, la nature francophone de l'Université de Montréal est un tremplin vers une pluralité linguistique. Dans leurs interventions partout sur la planète, les membres de la communauté de l'Université de Montréal s'adaptent aux caractéristiques de leurs auditoires. Mais même lorsqu'ils s'adressent à eux dans une langue autre que le français – l'anglais est loin d'être la seule autre langue qu'ils emploient – ils font rayonner la nation québécoise et sa culture. Lorsque jadis, le professeur Hans Selye expliquait en allemand le concept de stress qu'il avait inventé, en français, à l'Université de Montréal, il

---

<sup>9</sup> Frédéric Mérand et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, « Enseigner, enquêter et rayonner en français », *Le Devoir*, 3 avril 2021.

faisait rayonner le Québec. Lorsque, aujourd'hui, une professeure de droit de l'Université de Montréal parle en portugais du Code civil du Québec à un auditoire brésilien, elle fait rayonner la culture québécoise. Lorsqu'un professeur francophone de l'Université de Montréal parle en anglais de ses travaux en apprentissage profond dans le domaine de l'intelligence artificielle devant un auditoire conquis de la Silicon Valley, il fait rayonner la pensée québécoise. À cet égard, les professeurs, chercheurs et étudiants de l'Université de Montréal ne sont pas très différents des entrepreneurs québécois qui, pour ouvrir de nouveaux marchés et eux aussi à leur façon contribuer au rayonnement du Québec, le font au besoin en anglais, en espagnol, en arabe ou en mandarin.

Il s'agit là du contexte global dans lequel se déploie l'Université de Montréal et qui influe sur son action au quotidien. La réalité est que, surtout dans les disciplines des sciences naturelles et médicales, même lorsque la recherche se fait en français au Québec, les débats internationaux entre chercheurs ont lieu dans d'autres langues, très souvent l'anglais. En revanche, la bonne nouvelle est que notre identité en tant qu'université de langue française nous place dans une position favorable. Le français est en effet la seule langue, outre l'anglais, qui est parlée sur tous les continents. Il s'agit en outre de la langue qui constitue, dans la plupart des pays non anglophones, le deuxième choix linguistique après l'anglais. Il s'agit enfin d'une langue dont le nombre de locuteurs croîtra de manière exponentielle dans les prochaines décennies<sup>10</sup>.

Le français confère en ce sens à l'Université de Montréal un avantage sur les grandes universités de recherche anglophones du Canada, pour lesquelles l'anglais, et lui seul, définit l'horizon des possibles. En fait, le français représente ainsi, dans un monde scientifique, politique et économique où domine l'anglais, un véritable atout : il s'agit d'un tremplin vers d'autres cultures. Sa maîtrise, couplée à celle d'autres langues pour la plupart des chercheurs de l'Université de Montréal, élargit notre capacité d'influence et celle du Québec.

Le français au Québec fera toujours face à des défis particuliers compte tenu de sa position sur un continent très largement anglophone. L'objectif de le protéger et de le promouvoir avec vigueur, que l'Université de Montréal contribue à réaliser au quotidien depuis sa fondation, est parfaitement valide. La mise en œuvre de cet objectif doit cependant se faire en tenant compte du fait que certaines institutions de langue française exerçant une influence tangible sur la scène internationale sont tenues d'accomplir leur mission dans toutes les langues. Mais même lorsqu'elles le font dans une langue autre que le français, elles demeurent des ambassadrices pour notre nation. À cet égard, il faut être conscient qu'aucune loi québécoise, voire même canadienne, ne peut prétendre agir de manière tangible et efficace sur des dynamiques scientifiques tentaculaires qui se manifestent à l'international. Pour une grande université de recherche de calibre international comme l'Université de Montréal, il importe de s'assurer que les politiques législatives visant légitimement à protéger le français au Québec n'aient pas l'effet pervers d'envoyer aux étudiants et étudiantes du Québec le

---

<sup>10</sup> Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, 2019, en ligne : <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-04/LFDM-20Edition-2019-La-langue-fran%C3%A7aise-dans-le-monde.pdf>

message que s'ils veulent rayonner à l'international, ils doivent fréquenter une université anglophone.

L'Université de Montréal est une figure de proue pour le Québec et sa culture. Cette culture s'exprime bien sûr primordialement en français, mais elle doit aussi pouvoir se donner à voir dans d'autres langues. La pièce « Les belles-sœurs » de Michel Tremblay n'est pas moins représentative de la culture québécoise lorsqu'elle est montée en anglais d'Écosse. Un roman de Kim Thuy n'est pas moins québécois lorsqu'il est traduit en suédois. Lorsque Denys Arcand ou Jean-Marc Vallée tournent un film en anglais, le regard qu'ils portent sur leur thème ne cesse pas d'être alimenté par l'expérience si singulière de la nation québécoise. Le Québec, c'est aussi un prisme culturel. En fait, nourrie par le destin unique du peuple québécois, la culture québécoise a beaucoup à offrir au monde. Elle doit pouvoir le faire, toujours, en français, mais aussi dans toutes les langues du monde. Le Québec le mérite.

Les personnes qui forment la communauté de l'Université de Montréal ont puissamment contribué à façonner le Québec moderne. Celui-ci ne serait vraisemblablement pas le même aujourd'hui sans des personnes comme Édouard Montpetit, le frère Marie-Victorin, Guy Rocher, Paul Gérin-Lajoie, Robert Bourassa, Denys Arcand, Monique Bégin, Camille Laurin ou Louise Arbour, pour ne nommer que celles-là. Portés par la fierté du Québec, l'Université de Montréal et son réseau international de diplômés – que ces derniers soient francophones, anglophones, hispanophones, arabophones, sinophones, etc. – sont des agents de reconnaissance et d'influence pour le Québec. Le Québec francophone ne trouverait aucun intérêt à ce que la volonté d'accroître la protection du français à l'échelle locale nuise au rayonnement international des universités québécoises francophones, en commençant par celle qui a le plus grand impact à l'international, l'Université de Montréal. Il faut la soutenir dans cette mission de rayonnement, fondamentale pour l'influence de la nation québécoise, et prendre garde de ne pas l'entraver indûment dans l'accomplissement de cette mission. Dans cette perspective, si le projet de loi 96 n'aborde pas comme tel directement certaines des questions évoquées dans cette troisième partie, il ne faut pas sous-estimer l'impact symbolique de son sous-texte, particulièrement en ce qu'il pourrait affecter la manière dont on appréhende l'action des grandes universités francophones du Québec, dont la vocation est québécoise *et* planétaire.

## Conclusion

Lorsqu'il s'agit de réfléchir à la protection du français au Québec, il faut bien réaliser que non seulement les universités francophones ne posent pas de véritable problème, mais qu'elles font partie de la solution. Contrairement à d'autres universités de la francophonie internationale, elles n'ont pas succombé à l'attrait hégémonique de l'anglais en multipliant les programmes dans cette langue, comme le documentait récemment le Conseil supérieur de la langue française<sup>11</sup>. Leur position dans les Amériques et leur engagement dans les réseaux internationaux font en sorte qu'elles ne peuvent ignorer le rôle que joue l'anglais comme *lingua franca* des débats scientifiques dans plusieurs domaines. Mais l'anglais n'est pas et ne doit pas constituer leur seul alter ego linguistique; le français est très certainement pour elles une fenêtre d'accès à plusieurs mondes.

Au surplus, s'agissant d'élaborer les politiques publiques relatives à notre langue officielle et commune, l'enjeu est de ne pas appréhender leurs actions comme si elles faisaient toutes la même chose et comme si elles évoluaient toutes dans le même contexte. En raison de son ancrage dans une métropole ayant un profil démographique très différent de celui que l'on retrouve ailleurs au Québec, l'Université de Montréal accueille chaque année de nombreux étudiants anglophones et allophones québécois, dont elle contribue à parfaire la maîtrise du français, et des milliers d'étudiants internationaux non francophones, qu'elle francise.

Constituant l'un des plus importants moteurs historiques de l'évolution intellectuelle du Québec, elle a non seulement un impact considérable sur l'évolution de la société québécoise, mais elle fait en outre rayonner la nation québécoise et sa culture partout dans le monde et dans toutes les langues. Tel que le suggéraient récemment Frédéric Mérand et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, il est crucial que soit soutenue « l'excellence universitaire en français, compatible avec l'ouverture au monde. »<sup>12</sup> L'on ne saurait mieux dire.

---

<sup>11</sup> Voir, note 4.

<sup>12</sup> Voir, note 9.